

Apei Périgueux

Siège Social - Direction Générale

1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
Fax : 05 53 03 29 85
siege@apei-perigueux.fr

N°SIRET 781 703 657 00085 - APE 8720A

Coronavirus.Info.11
HM-OM/20-64

**Mesdames, Messieurs les parents
Mesdames, Messieurs les représentants
légaux**

Périgueux, le 10 avril 2020

Établissements et services de l'Apei Périgueux :

CALYPSO
Établissement pour Enfants et
Adolescents Polyhandicapés (EEAP)

HELIODORE
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

LA PEYROUSE
Foyer de Vie pour personnes atteintes
de surdité

LE BERCAIL
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

LOU PRAT DÔU SOLELH
Foyer de Vie pour personnes handicapées
vieilles

LYSANDER
Foyer de Vie

RESIDENCE DU VAL DE DRONNE
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

RESIDENCES DE L'ISLE
Foyers d'Hébergement - SAVS - SAMJ

ÔSEA
Entreprise Adaptée (EA)
Établissement et Services d'Aide
par le Travail (ESAT)

RESTAUVEZERE
Entreprise Adaptée (EA)

DIRECTION GÉNÉRALE

Mesdames, Messieurs,

◆ Nous venons vous informer, à la date du 10 avril 2020, de la situation sanitaire des personnes accompagnées par l'Apei Périgueux :

La situation sanitaire est toujours globalement stable.

8 personnes font l'objet d'une mesure de confinement : Foyer de Vie « Lysander » : 1 / Foyer de Vie « Lou prat dou solelh » : 1 / Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence du Val de Dronne » : 3 / Foyer d'Hébergement de Trélissac : 1 (mesure de confinement prise puisqu'il s'agit d'une personne ayant intégré l'établissement) / SAVS : 2 personnes vivant en couple à leur domicile.

En l'absence de dépistage systématique, aucun cas avéré de contamination au virus covid-19 n'est recensé.

◆ Nous vous informons que l'Unapei a créé un site « unisetsolidaires.unapei.org », que nous vous invitons à consulter.

Très intéressant, il relate les actualités liées au Covid-19, les initiatives des associations membres de l'Unapei, des témoignages pour faire connaître le quotidien des familles et des professionnels. Il contient une base documentaire en Facile A Lire et à Comprendre, ainsi que des Foires Aux Questions (celle du gouvernement, celle de l'Unapei).

◆ Nous vous informons également que les règles liées aux déplacements dérogatoires ont été assouplies.

La limitation des déplacements fixée à 1 heure et à 1 km du domicile une fois par jour n'est désormais plus la règle pour les personnes en situation de handicap.

**Association de parents et amis
de personnes en situation de handicap**
SIEGE SOCIAL

1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
siege@apei-perigueux.fr

www.apei-perigueux.fr

Seules ou accompagnées d'un proche, elles peuvent ainsi sortir autant que nécessaire et se rendre dans des lieux de déplacement.

Attention :

- les personnes en situation de handicap doivent disposer d'un document attestant de leur handicap **et** de l'attestation dérogatoire de déplacement en vigueur (formulaire « classique » ou écrit en Facile A Lire et à Comprendre).
- les déplacements des accompagnants relèvent de la catégorie des « déplacements pour assistance à personnes vulnérables » (ils sont également sans condition de durée ou de distance).

Nous vous rappelons que les élus de notre association et nos professionnels sont à votre disposition. Vous n'hésitez surtout pas à nous contacter pour toute demande d'information, de soutien, d'écoute, pour toute difficulté dans votre quotidien.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé MAZIERE,

Président-Délégué.

